Droit à l'image : prise et diffusion de photos/vidéos

Dans le cadre des activités de l'internat, nous sommes amenés à utiliser des photos/vidéos des internes (pour la journée portes ouvertes, publications de l'internat, éventuellement reportages télévisés ou écrits). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des internes en activité. A compléter et à remettre à l'éducatrice. Je (nous) soussigné(s):, responsable(s) légal(aux) de □ autorise(nt) ☐ n'autorise(nt) pas l'équipe éducative de l'internat à • prendre des photos/vidéos de l'interne dans l'établissement et/ou au cours de voyages ou activités organisés à l'extérieur des bâtiments de l'établissement. • diffuser des photos/vidéos de l'interne (dans l'enceinte de l'établissement, bulletin de l'internat, reportage, articles dans un journal relatant un évènement de l'internat, portes ouvertes). Date : Signature(s) des parents ou du responsable légal :